

Le légaliste

Ambulances de l'île SARL

Annonce n° 1654
Type Constitution de société
Parution web 15/09/2025
Parution print 15/09/2025 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SARL
Dénomination : Ambulances de l'île SARL
Siège : 3528 Route Departementale Vahibé 97600 VAHIBÉ-MAMOUDZOU
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAMOUDZOU
Capital : mille euros (1.000,00 €)
Objet : L'activité de transport sanitaire de personnes ; Toutes activités annexes ou connexes au transport sanitaire, notamment la gestion administrative des transports médicaux, la coordination avec les professionnels de santé, la logistique médicale ou paramédicale ; La location, l'achat, la vente, l'entretien et la gestion de tous véhicules sanitaires ou équipements liés à l'activité d'ambulancier.
Gérance : Monsieur Mahamoudou OUSSENI demeurant 25 Rue Saïd Bowou 97630 Acoua. Monsieur Ambdillah RAMADANI demeurant 1 Rue Loungouza 97630 Acoua. Monsieur Nakidi RAMADANI demeurant 481 rue du Collège Chembenyoumba, 97650 Mtsangamouji.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.